

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 09490 Numéro SIREN : 431 642 511 Nom ou dénomination : A VOYAGES Z

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2023 sous le numéro de dépôt 147557

SAS A VOYAGES Z
Au capital de 90 000 euros
49, rue de la Victoire
75009 Paris
431 642 511 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 23 novembre,
A 17 heures,

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire en visioconférence.
Chaque associé a été convoqué par la Gérance par lettre envoyée par voie électronique.
Monsieur Charlie ELGHERABLI préside la séance en qualité de gérant.

Il a été établi une feuille de présence. Compte tenu de l'ordre du jour de l'assemblée et de la nature des délibérations proposées, cette feuille de présence mentionne également l'identité des associés participant à l'assemblée par visioconférence, dans les conditions prévues par la loi, les règlements en vigueur et les statuts de la société, qui sont réputés présents.

Le Président constate que participent en visioconférence :

- Monsieur Jacob LEVY, demeurant à SURESNES (92150) 6, promenade Saint Leufroy, détenteur de la pleine propriété de 2 parts, participant à l'assemblée en visioconférence,
- La Société WHITE IRIS CONSULTING LIMITED, représentée par Monsieur Laurent LEVY en sa qualité de Fondé de Pouvoirs habilité aux fins des présentes, détenant 2 248 parts, participant à l'assemblée en visioconférence,
- Total des parts composant le capital social : 2 250 parts

Le Président de Séance constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président constate que tous les associés présents ou représentés ; en conséquence il déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres envoyées par voie électronique ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport du président ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément d'une cession d'actions ;

CE

SAS A VOYAGES Z
Au capital de 90 000 euros
49, rue de la Victoire
75009 Paris
431 642 511 RCS PARIS

- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, décide d'agréer la cession d'actions intervenue entre la Société WHITE IRIS CONSULTING LIMITED et Monsieur Laurent LEVY.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION :

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

ELGHERABLI CHARLIE

